



**Colloque international "Paix et constitutions", le 20 et 21 Septembre 2012 à
Dijon**

-résumés des interventions-

**La recherche de la paix: fondement d'un constitutionnalisme
européen en construction. Du pan européenisme au projet
Spinelli 1922- 1984**

par Philippe ICARD

Responsable du Pôle de droit européen
CREDESPO

L'Europe ravagée par deux guerres fratricides, marquée par deux totalitarismes et des économies exsangues, devait trouver le chemin de la raison, mettre un terme aux promesses de larmes et de sang.

Dès le début du 20^{ème} siècle, devant le désastre de la première guerre mondiale, des voix se sont élevées pour unir les Etats européens et surtout les peuples. Le seul objet portant leur foi pour l'Union, par delà les haines, était la paix. Elle ne se tissait pas sur de banals traités, mais sur un rapprochement plus exemplaire. Dans un article fort connu, intitulé « Paneurope » R. Coudenhove Kalergi formule le 15 novembre 1922 une vision novatrice de l'Europe, elle doit s'unifier politiquement, économiquement et militairement afin d'éviter la guerre. Si de nombreux intellectuels sont séduits par cet appel, l'accueil des responsables politiques demeure tiède voire glacial. Certes, Briand, lors de son discours devant la SDN propose la mise en place « d'une sorte de lien fédéral entre les nations européennes ». Mais, cette volonté d'union pour la paix rencontre sur sa route le nazisme et le stalinisme.

Après le désastre des années quarante, les partisans de l'unité de l'Europe se réunissent dans le mouvement européen y participe alors des hommes politiques comme Schuman, De Gasperi et Spaak. Assurer la paix, en Europe occidentale, reste au centre de leurs réflexions, toutefois plusieurs propositions se confrontent : l'unionisme, le fédéralisme et le fonctionnalisme. Cette dernière approche connue le succès puisqu'elle va servir de base à la construction de la Communauté européenne. Pourtant, à partir des années 80 le modèle s'essouffle d'où la proposition de Spinelli de doter la Communauté européenne d'un nouveau texte à portée constitutionnelle afin d'offrir un socle démocratique à la construction européenne et à son objet la paix.

Cette contribution se propose de retracer ce cheminement en recherchant les traductions juridiques aboutis ou avortés. Son champ d'étude s'arrête au seuil de la proposition d'adopter un traité établissant une constitution pour l'Europe.